



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 55 – Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d’agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l’enfance et de violence conjugale

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2020

Dépôt à l’Assemblée nationale :
n° 1631-20200611

2020

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2020	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Séance du mercredi 10 juin 2020

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 55 – Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d’agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l’enfance et de violence conjugale (Ordre de l’Assemblée le 9 juin 2020)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} David (Marguerite-Bourgeoys), porte-parole en matière de condition féminine, en remplacement de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne)

M^{me} Hivon (Joliette), porte-parole du troisième groupe d’opposition en matière de justice, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Labrie (Sherbrooke), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de condition féminine, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre de la Justice

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chapleau)

M^{me} Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Témoins (par ordre d’intervention) :

MM. Sébastien Richard et Roger Lessard, représentants du Regroupement en faveur de l’abolition du délai de prescription

M^{me} Rachel Chagnon, juriste spécialiste en ce qui concerne les violences à caractère sexuel et conjugal

Centres d’aide aux victimes d’actes criminels :

M^{me} Marie-Christine Michaud, porte-parole et coordonnatrice du Réseau des CAVAC

M. Dave Lysight, directeur général du CAVAC de la Mauricie

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

M^e Philippe-André Tessier, président

M^e Karina Montminy, conseillère juridique

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain), M^{me} David (Marguerite-Bourgeoys), M^{me} Labrie (Sherbrooke) et M^{me} Hivon (Joliette) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend MM. Sébastien Richard et Roger Lessard.

À 12 h 29, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 17 h 15.

À 17 h 15, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend M^{me} Rachel Chagnon.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 30, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

À 20 h16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'audition se poursuit.

M. le président dépose les mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 21 h 02, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

André Bachand

APC/sed

Québec, le 10 juin 2020

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels	003M
Chagnon, Rachel	002M
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	006M
Richard, Sébastien et Lessard, Roger	001M

ANNEXE II

Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Barreau du Québec

005M

Protecteur du citoyen

004M